ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 8423

Texte de la question

M Theo Vial-Massat informe M le ministre de l'agriculture et de la foret qu'il a pris acte de la transmission par le Gouvernement aux Communautes europeennes, pour approbation, de la demande d'extension des zones agricoles defavorisees conforme a la directive 75-268 CEE, qui concerne plus de 2 000 communes reparties dans une trentaine de departements, dont 12 pour le departement de la Loire. Cette demande rejouit les agriculteurs qui pendant de nombreuses annees ont ete victimes d'ostracisme prejudiciable. Il lui demande dans quel delai les interesses peuvent esperer une decision favorable de la part des Communautes europeennes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier de classement en zone de montagne de communes du departement de la Loire et notamment la commune de Firminy, apres l'avis favorable emis par les Communautes economiques et europeennes (ref. directive du Conseil 89-587 CEE du 23 octobre 1989), a fait l'objet d'un arrete national interministeriel, signe le 19 janvier 1990 (ref. Journal officiel de la Republique francaise du 25 janvier 1990).

Données clés

Auteur : M. Vial-Massat Th•o
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8423
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 304